
DOSSIER DE PRESSE

“VIGILANCE 2008”

Campagne de sécurisation des commerces sur le territoire de la ZP Flowal, pendant la période des fêtes de fin d'année.



Police locale
Zone de police Florennes – Walcourt
Rue du Couvent, 23
5650 Walcourt
☎ 071/ 66.24.00
Fax 071/61.45.25
flowal.bj@skynet.be
www.flowal.be

PLAN

- Introduction

- Données statistiques des vols à main armée

- Campagne “Vigilance 2008”

- Annexes
 - ➔ Brochure de technoprévention
 - ➔ Autocollant “ Vigilance 2008”

INTRODUCTION

A l'approche des fêtes, notre zone de police lance, pour la deuxième année consécutive, sa campagne de sécurisation des commerces en vue de lutter contre les vols à main armée.

La période de fin d'année est vécue par les commerçants comme une période critique. En effet, leur sentiment d'insécurité est accru du fait de l'augmentation du risque d'être victime d'un fait de telle nature.

L'analyse des statistiques nationales en la matière (voir infra) confirme une hausse significative, pour ce type de criminalité, durant les mois de novembre à janvier.

Cette recrudescence s'expliquerait entre autres, par une plus grande affluence dans les commerces et donc, une présence plus importante (réelle ou supposée) de liquidités dans les caisses. De plus, doit être pris en considération, le climat économique défavorable qui n'améliore nullement le sentiment de sécurité.

L'année dernière, plus d'une centaine de commerces (appartenant aux catégories les plus menacées) ont bénéficiés de cette action. L'évaluation de "Vigilance 2007" a permis de réajuster et d'optimiser la deuxième "campagne de fin d'année". Dans le cadre de cette dernière, une nouvelle phase a également été introduite: la REPRESSION.

DONNEES STATISTIQUES DES VOLS A MAIN ARMEE.

1. Source:

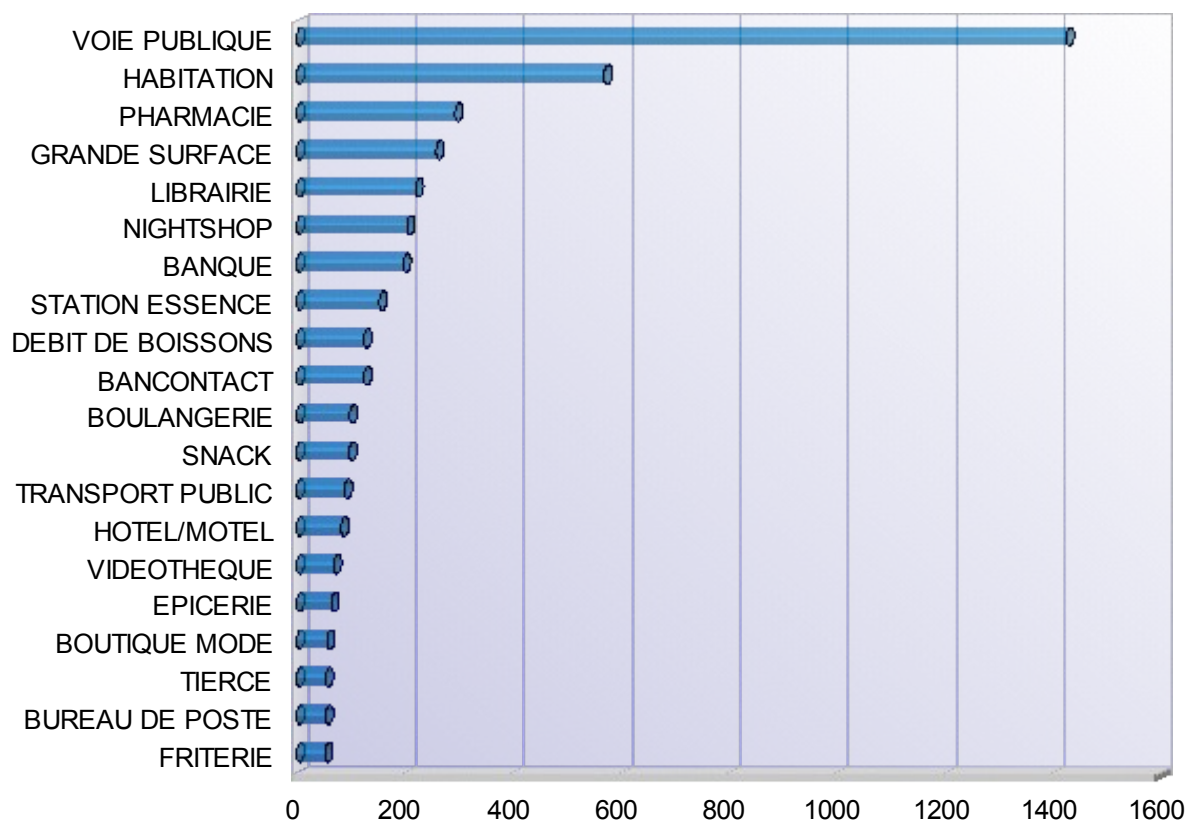
Les données sont extraites de la banque de données particulière du service Vols à Main Armée (Direction de la "Lutte contre la Criminalité contre les Biens").¹

Elles concernent les vols à main armée (VMA) commis sur l'ensemble du territoire belge pour la période du 01 janvier 2007 au 30 septembre 2008.

2. Analyse statistique:

2.1. Les principaux lieux de survenance des vols à main armée.

Top 20 des catégories de lieux les plus visés par les VMA en 2007-2008



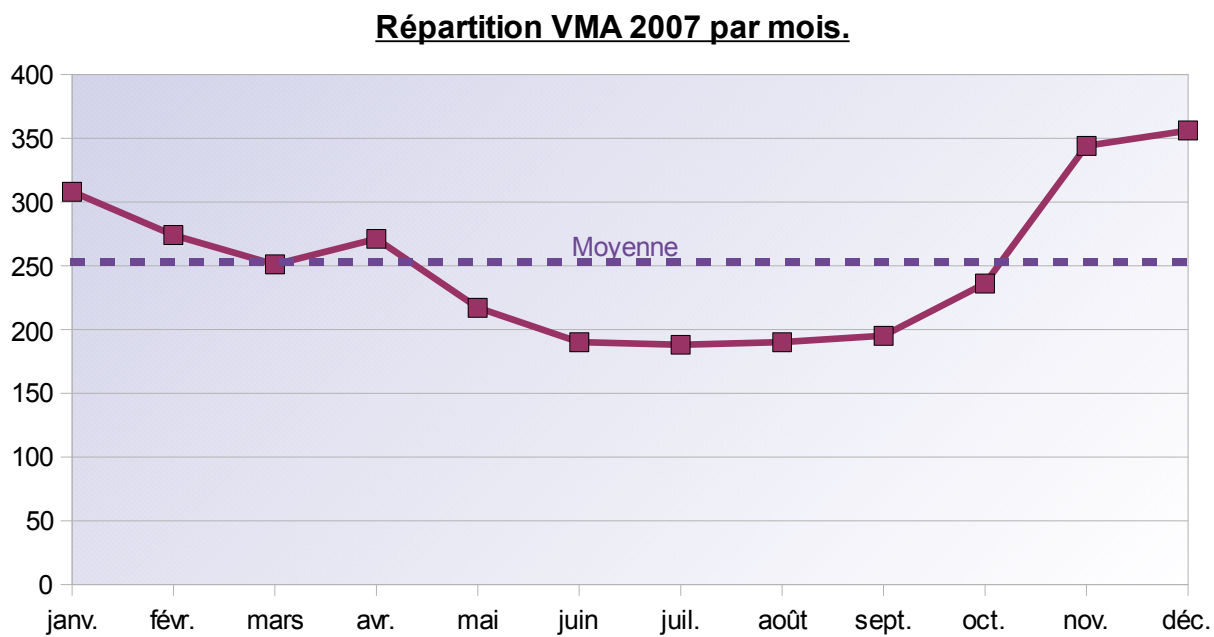
Source: DGJ/DJB

Ce tableau permet de rendre compte du fait que les vols à main armée sont majoritairement commis sur la voie publique.

En ce qui concerne les commerces, les pharmacies et les grandes surfaces se situent en haut du classement.

¹ DGJ/DJB

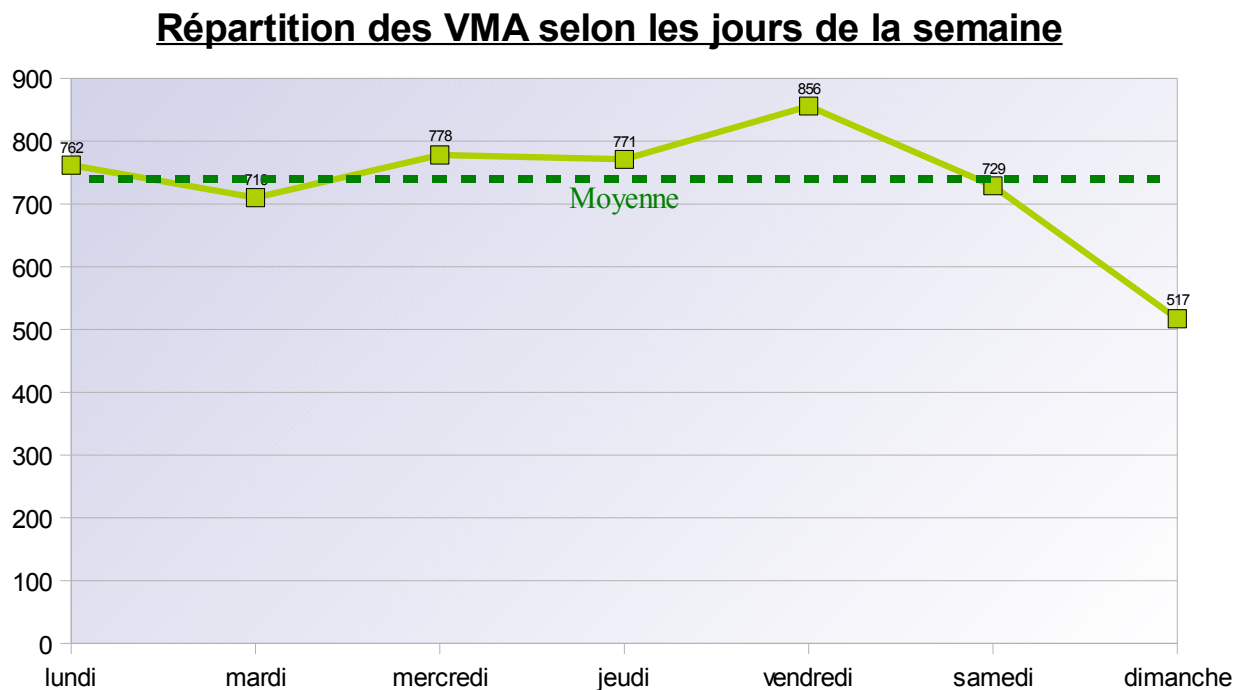
2.2. Les vols à main armée en fonction des mois de l'année.



Source: DGJ/DJB

L'analyse de la répartition mensuelle indique une augmentation significative du nombre de vols à main armée en fin d'année, soit de novembre à janvier.

2.3. Les vols à main armée en fonction des jours de la semaine.

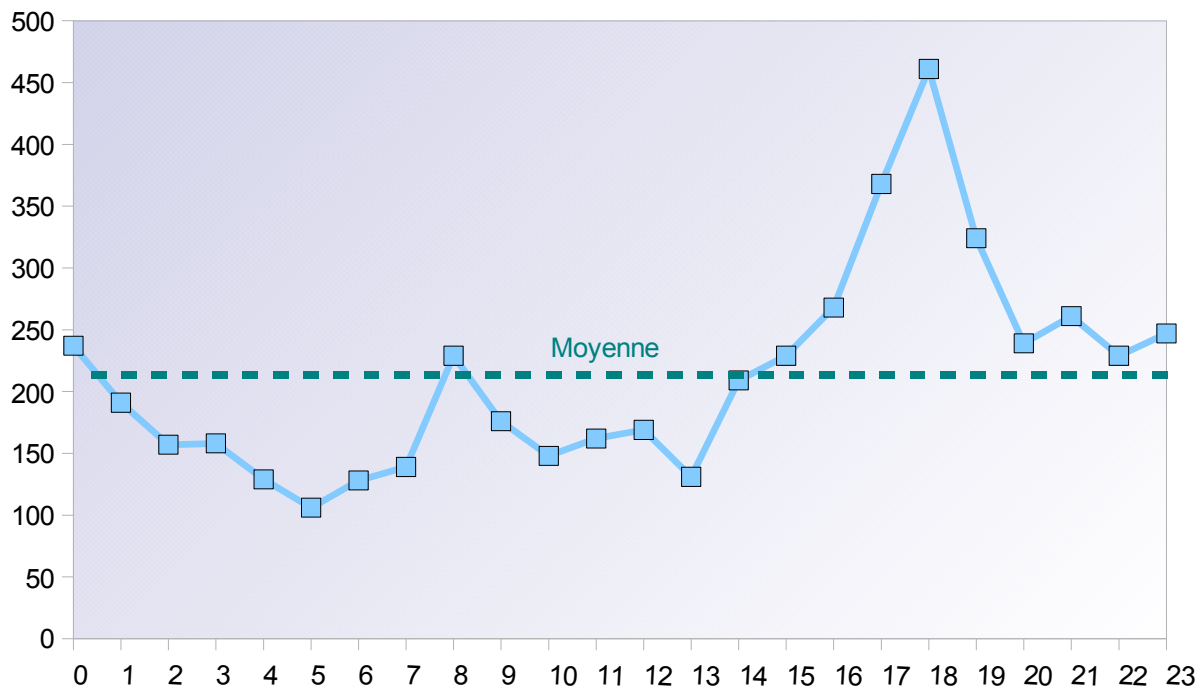


Source: DGJ/DJB

La référence à la moyenne permet de rendre compte du fait que, le jour le plus exposé au risque est le vendredi et dans une moindre mesure, le lundi, le mercredi et le jeudi.

2.4. Les vols à main armée selon les heures.

Répartition des VMA selon les heures



Source: DGJ/DJB

Ce tableau met en évidence que les moments de la journée les plus critiques se situent entre 15 heures et 24 heures.

Un pic du nombre de fait est à constater aux alentours de 18 heures, soit au moment des heures de fermeture des commerces.

CAMPAGNE “VIGILANCE 2008”

La campagne “vigilance 2008” tend à sécuriser, *pendant toute la période des fêtes*, les commerces les plus exposés au risque de vol à main armée.

A cette fin, la campagne s'organise principalement autour de trois volets: le conseil, la dissuasion et la répression.

La phase **conseil** est destinée à fournir aux commerçants des conseils et suggestions en vue de diminuer le risque de victimisation ou, d'en amoindrir les conséquences. Ces informations préventives ont été consignées dans une brochure qui leur a été transmise². Dans la mesure où les commerçants ont obtenu ces conseils lors de l'édition précédente, ce volet n'est reconduit qu'auprès des “nouveaux” commerçants (appartenant aux catégories ciblées par la campagne).³

La deuxième phase, dite de **dissuasion**, vise à organiser des patrouilles orientées sur le phénomène tant au cours des missions habituelles que lors d'opérations spécifiques.

Des visites régulières dans les commerces les plus sensibles sont ainsi planifiées. Ces multiples passages sont, en outre, l'occasion de favoriser les “échanges d'information” entre les services de police et les commerçants notamment, sur l'existence d'éventuelles situations suspectes (agissements ou personnes) dans ou aux abords des commerces.

Par le biais de ces patrouilles dissuasives, la zone de police entend assurer une plus grande visibilité dans les commerces et, améliorer le sentiment de sécurité des commerçants.

La nouveauté introduite dans “vigilance 2008” est la phase **répression**. Elle a pour but d'accroître les probabilités d'interception rapide ou, à défaut, d'initier de façon optimale l'enquête, par une préparation du personnel aux premières actions et mesures à prendre, dans l'éventualité d'une intervention pour ce type d'agression.

Enfin, une importance est accordée à l'analyse de la menace. Le bureau judiciaire de la zone se tient constamment en alerte, de l'éventuelle survenance de vols à main armée au sein d'autres zones ou, de toutes autres informations en lien avec ce phénomène.

Par notre action “vigilance 2008”, notre zone de police Flowal entend, non seulement dissuader et réprimer la commission de tels faits sur son territoire mais également, combattre le sentiment d'insécurité des commerçants.

² Cette brochure, rédigée par le service technoprévention de notre zone, est disponible en annexe.

³ Aucune évolution ayant été notée en la matière, les informations diffusées l'an dernier demeurent d'actualité.

ANNEXES

- Autocollant remis aux commerçants concernés par la campagne.



1 Introduction



Vous trouverez ci-dessous quelques conseils et suggestions destinés à diminuer le risque d'être victime d'une attaque, ou à en diminuer les conséquences. Ils sont pour la plupart issus de la brochure « sécurité des indépendants »¹ publiée par la Direction générale Politique de Sécurité et de Prévention - Secrétariat permanent à la Politique de Prévention.

Le dernier volet de ce dépliant comporte également les règles à observer si – malheureusement – vous deviez être victime d'un tel fait.





2 Mesures préventives

Prise isolément chaque mesure décrite ci-dessous n'apportera qu'une faible plus-value à votre sécurité. C'est l'intégration de ces mesures entre elles et dans votre mode de fonctionnement qui vous apportera un gain de sécurité.


2.1 Mesures organisationnelles




| | |
|--|--|
|  | <p>Accès : les accès aux lieux interdits au public doivent être fermés ... et le rester.</p> |
|  | <p>Situation suspecte : tant à l'ouverture qu'à la fermeture, accordez une attention particulière à toute situation anormale dans les environs (personne ou véhicule suspect) ou au bâtiment (accès ouvert, trace d'effraction, ...). Si une telle situation se présente, n'ouvrez pas (ne quittez pas) votre commerce, poursuivez votre chemin et CONTACTEZ NOUS IMMEDIATEMENT (101).</p> |

¹ Commande : 02/557.35.62 ou 02/557.35.89 – fax 02/557.35.88 - e-mail: documentatie.vsp@vspp.fgov.be

| | |
|---|---|
|  | <p>Horaires : fermez toujours à l'heure prévue, même si des clients se trouvent toujours à l'intérieur, et n'acceptez plus personne après la fermeture du magasin.</p> |
|  | <p>Recette :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Privilégiez les paiements électroniques; ● Comptez l'argent après la fermeture, dans un local hors de la vue du public; ● n'emportez pas chez vous la recette du jour mais déposez la dans un coffre-fort ou au coffre de nuit de votre banque. |
|  | <p>Caisse :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Idéalement, elle doit être placée hors de la vue des personnes se trouvant à l'extérieur du magasin; ● Son contenu ne devrait pas être visible des clients; ● Chaque membre du personnel doit être capable de l'ouvrir facilement en cas d'attaque (permet d'éviter la panique). |
|  | <p>Coffre-fort : S'il est destiné à protéger la recette quotidienne, il sera de préférence muni d'un système de temporisation.</p> |

2.2 Mesures techniques (architecturales)

| | |
|---|---|
|  | <p>Caisse : placez un écran empêchant l'éventuel voleur de s'emparer de son contenu.</p> |
|---|---|

| | |
|---|--|
|  | <p>Eclairage : Veillez à éclairer correctement les accès (clients, personnel, fournisseurs, etc. ...) pour voir distinctement qui s'y présente.</p> |
|  | <p>Coffre-fort de dépôt : Equipé d'une fente permettant d'y glisser l'argent (telle une boîte-aux-lettres) il permet de limiter l'argent contenu dans la caisse. L'idéal, ici aussi, est un système d'ouverture à temporisation (avec avis à la clientèle par le biais d'affiches).</p> |
|  | <p>Bouton-attaque : Ce système permet d'avertir (silencieusement) la centrale d'alarme privée qui nous informera à son tour. Attention, seule une entreprise agréée peut installer ce type de dispositif.</p> |

2.3 Mesures électroniques

| | |
|--|---|
|  | <p>Caméras : Nécessitant un investissement plus conséquent, l'installation d'un système de surveillance par caméras (et vidéo) est un excellent renfort électronique aux mesures de prévention évoquées par ailleurs. Si vous souhaitez des informations en la matière, contactez nos conseillers en technoprévention. Quoi qu'il en soit, évitez d'installer des caméras factices ... les malfaiteurs se rendront probablement vite compte de la supercherie!</p> |
|--|---|

2.4 Conclusions

Voici, présentées brièvement, quelques unes des principales mesures de prévention. Les conseillers en technoprévention de notre zone de police sont à votre disposition pour envisager la (les) solution(s) optimale(s) pour votre situation.

3 Réactions en cas d'attaque

Les mesures de prévention ne permettent pas toujours d'éviter une attaque. Si celle-ci devait survenir, votre réaction et celle des autres employés seront primordiales pour éviter des blessures physiques, voire des conséquences plus dramatiques.

3.1 Pendant l'attaque

Respectez le principe **COOL** :

Restez **C**alme (pas de provocation).

Obtemprérez aux ordres des agresseurs (pas de résistance).

Observez les agresseurs (nombre, description, véhicule, fuite, etc. ...)

Donnez **L**'alerte aux services de police (**1101**) dès que la situation le permet pour votre sécurité.

3.2 Après l'attaque

Essayez de retrouver votre calme et prévenez nous immédiatement (**1101**). Fournissez un maximum d'informations lors de ce contact (et informez surtout s'il y a ou non des blessés).

Accordez une attention prioritaire à l'assistance aux victimes (lésions physiques ou en état de choc).

Demandez aux éventuels témoins d'attendre notre arrivée. Si cela n'est pas possible, notez leurs coordonnées.

N'effacez aucune trace, essayez de réunir les personnes dans un local en dehors du lieu où se sont commis les faits.

Dans l'attente de l'arrivée des services de secours, complétez le formulaire de description d'auteur (téléchargeable sur notre site). Faites également compléter ce formulaire par toutes les personnes présentes au moment des faits.

Pour plus d'info :

Site de la zone de police FLOWAL

www.flowal.be

Site Sécurité et Prévention du SPF Intérieur

www.vps.fgov.be

Les conseillers en techno-prévention de la ZP FLOWAL

071/662400

Quelques n° utiles :

Pompiers - ambulances

100

Police - Urgences

101

Cardstop (carte perdue/volée)

070/344344

Votre Inspecteur de Proximité :

Mesures de prévention des attaques contre les commerces



ZP FLOWAL

5309

Rue du Couvent 23

5650 WALCOURT

Tél. 071/662400

Fax. 071/614525

e-mail flowal.bj@skynet.be

Ce dépliant est publié par la zone de police FLOWAL dans le cadre de sa campagne **VIGILANCE 2008**

(prévention des vols à main armée dans les commerces durant la période des fêtes de fin d'année)